

INFORMATION

municipale

Le conseil municipal prend l'initiative de vous informer sur les affaires municipales. Ce bulletin paraîtra à tous les mois et vous apportera une foule de renseignements sur les activités des comités et du conseil.

Quels sont les nouveaux règlements? Quels comités dépendent du conseil municipal et que font-ils? Que vous offre la municipalité sur le plan du loisir? Autant de questions et bien d'autres auxquelles vous aurez des réponses dans ce bulletin.

Le bulletin se veut impartial et surtout sans saveur politique. Vous serez à même d'évaluer les progrès de notre municipalité et d'y apporter votre contribution.

Les affaires municipales sont nos affaires, participons!

PAULINE PATRY, conseiller municipal

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Chers amis,

Suite à une réunion administrative du conseil municipal, réunion qui est en fait une nouvelle procédure adoptée par le conseil afin d'accélérer la marche des dossiers, du consentement unanime des membres dudit conseil, une répartition des tâches a eu lieu.

Cette répartition a pour but d'accélérer le travail et de maximiser l'utilisation des énergies au sein du conseil.

La répartition des responsabilités est la suivante:

MME PAULINE PATRY:	Projet de garderie et informations générales;
M. JEAN-PIERRE ROUSSEAU et M. PHILIPPE NOEL:	Equipement, bâtisse et infrastructure;
M. CLAUDE PARENT:	Comité local d'aménagement et projet d'initiative locale;
M. PIERRE DE SAVOYE:	Organisation et planification des loisirs;
M. MICHEL BOURBEAU:	Déneigement et taxation;
M. ALAIN TURGEON:	Relations extérieures et questions juridiques;

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, des suggestions à faire sur les sujets énumérés ci-haut, vous voudrez bien entrer en communication avec la personne responsable du secteur.

2 . . .

J'aimerais de plus profiter de la parution de ce premier bulletin d'information pour vous souhaiter à l'occasion de la Noël et du Nouvel An, au nom de tous les membres du conseil et en mon nom personnel, nos voeux les meilleurs.

Que ces fêtes et cette nouvelle année puissent tous nous rapprocher afin de travailler dans l'harmonie et la fraternité.

ALAIN TURGEON, maire

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

LOISIR:

A sa réunion du 6 décembre dernier, le conseil municipal donnait une priorité au loisir. Quatre principes ont été retenus:

- 1) La population doit être consulté et doit s'impliquer dans l'organisation;
- 2) Le bénévolat est une ressource importante; mais il faut aussi engager du personnel;
- 3) La petite administration du loisir doit relever d'un comité permanent;
- 4) Le financement sera assuré par la municipalité, des frais de participation, des subventions, et une mise en commun avec les autres municipalités.

Tout ne peut être réalisé immédiatement; il y aura une mise en place progressive sur une période de 12 mois environ.

Dans l'immédiat, plusieurs projets sont en marche: patinoire, ski de fond et diverses autres activités culturelles (artisanat, expression corporelle, bricolage, samedi plein-air, crochet, macramé, métier indien, films du dimanche, club-voyage pour adultes, conditionnement physique, théâtre de marionnettes, etc.). Nous souhaitons votre collaboration; communiquez avec le soussigné.

PIERRE DE SAVOYE,
Conseiller en charge du loisir

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

COURS D'EXPRESSION CORPORELLE:

S'il y a une demande suffisante, des cours d'expression corporelle seront donnés, une fois la semaine, par mademoiselle Sylvie Gosselin.

Samedi, le 18 décembre 1976, mademoiselle Gosselin est prête à rencontrer tous les enfants de 4 à 7 ans, à la salle de la sacristie à 1 heure.

Pour les 8 à 15 ans, ils n'ont qu'à communiquer directement avec elle aux numéros suivants: 828-2097 (jour)
828-2272 (soir)

Ces cours débiteront vers la mi-janvier.

. . . 3

INFORMATIONS SUR LA PATINOIRE:

Ouverture officielle: jeudi 23 decembre prochain

Prix d'admission: 25¢ par personne (sauf 5 ans et moins)
OU abonnement de saison individuel de \$8.-

Horaire:	Jour	Patinage libre	Pratique ou joute libre ou réservation
	DIMANCHE	15h. à 16 h. 20.30 à 22h.	14h. à 15h. 17h. à 20.30
	LUNDI ET MERCREDI	20.30 à 22h.	19.30 à 20.30
	MARDI ET JEUDI	19.30 à 22h.	
	VENDREDI	20.30 à 23h.	19.30 à 20.30
	SAMEDI	15h. à 16h. 20.30 à 23h.	9h. à 15h. 16h. à 20.30

Réservation: Rencontrer le gérant de la patinoire

Clubs de hockey ou
ballon-balai:

Si vous êtes disponibles pour entraîner une équipe (garçons ou filles), donner votre nom au gérant de la patinoire. Dès que possible, la population sera avisée de la façon de s'inscrire dans une équipe.